

Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

Dossier : 6211-09-008

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 4 avril au 19 mai 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc.* a pris fin le 19 mai 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 23 mars 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 4 avril au 19 mai 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet de Cartier énergie éolienne inc., société privée incorporée appartenant à TransCanada et Innergex II, consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 109,5 MW, pouvant produire annuellement environ 350 GWh d'électricité. Ce projet a été sélectionné par Hydro-Québec en 2004 à la suite de l'appel d'offres de 1 000 MW. L'installation de 73 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune est prévue sur le territoire des MRC de Bonaventure et d'Avignon dans la Baie-des-Chaleurs. La municipalité de Carleton-sur-Mer, accueillerait 65 éoliennes alors que huit éoliennes seraient érigées sur le territoire non organisé de la rivière Bonaventure. Les éoliennes seraient essentiellement implantées en milieu forestier sur des terres publiques. Le projet comprend également la construction de 23,7 kilomètres de nouveaux chemins d'accès et l'utilisation de 35,6 kilomètres de routes existantes. Le réseau électrique, en majeure partie souterrain, convergerait vers un poste de raccordement situé au cœur du domaine éolien. Une ligne de transport d'énergie de 230 kV, d'une longueur de 10 kilomètres, pourrait être construite par Hydro-Québec à l'été 2008 afin de raccorder le parc éolien à son réseau de transport. Les travaux débuteraient au printemps 2007 et s'échelonnent sur deux ans. Le coût global du projet est estimé à 170 M \$, dont 60 % devront être investis localement, tel qu'il a été stipulé dans l'entente avec Hydro-Québec. Le contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec est d'une durée de 20 ans. Au terme de ce contrat et en l'absence de son renouvellement, tous les équipements hors sol seraient démantelés et retirés du site.

(Extrait du communiqué émis le 4 avril 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- le rôle du BAPE dans la procédure ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le contenu et la façon de déposer une demande d'audience publique ;
- le déroulement d'une audience publique.

Le projet

- La justification de la localisation du parc éolien dans la région de Carleton-sur-Mer ;
- l'explication des redevances aux propriétaires touchés ;

- la possibilité d'ajuster les ententes pour indexer les redevances annuelles aux propriétaires touchés selon la variation du niveau de ventes annuelles ;
- des précisions sur la création d'un fonds de réserve pour assumer les coûts du démantèlement du parc éolien après les vingt ans d'exploitation prévus ;
- la pertinence de démanteler le parc éolien après les vingt ans d'exploitation prévus au contrat signé avec Hydro-Québec ;
- la suffisance des fonds accumulés pour démanteler le parc éolien avant la fin de la période d'exploitation prévue si la situation l'exige ;
- les pouvoirs du comité de suivi local en cas de litige entre un citoyen et le promoteur.

Les impacts

- L'ordre de grandeur de l'impact du bruit des éoliennes sur le climat sonore ;
- la comparaison d'un bruit de 40 dB à la réalité quotidienne ;
- la détérioration de l'environnement visuel et de la beauté des paysages avec l'aménagement du parc éolien ;
- les effets des éoliennes sur la santé mentale des gens ;
- les impacts des éoliennes sur le comportement des animaux affectés par le bruit constant ;
- les inconvénients apportés par le partage des sentiers de motoneige entre les motoneigistes et le personnel devant effectuer des travaux dans le parc éolien ;
- l'inquiétude face à la valeur économique du paysage en rapport avec la clientèle touristique de la région ;
- la possibilité d'affecter la beauté du paysage du mont Saint-Joseph par la ligne de transmission électrique ;
- les impacts des reflets du soleil sur les pales des éoliennes ;
- les impacts sur la pratique des loisirs sur le territoire perturbé par le bruit de fond émis par les éoliennes ;
- la perturbation de la qualité de vie des résidants du lac Sansfaçon ;
- l'augmentation de l'intensité sonore des éoliennes selon l'emplacement et la dominance des vents, principalement autour du lac Sansfaçon.

Les suggestions

- La possibilité de déplacer le parc éolien vers le centre de la Gaspésie au lieu de l'aménager à Carleton-sur-Mer ;
- la liberté de circuler librement sur le territoire du parc éolien sans subir l'embarras de clôtures ;
- la possibilité de faire une nouvelle simulation visuelle pour le 2^e Rang de Maria (montage photographique) ;
- l'éventualité de changer l'emplacement prévu pour les éoliennes au lac Sansfaçon comme cela a été fait à la suite de l'audience publique tenue pour le projet d'aménagement d'un parc éolien à l'Anse-à-Valleau ;
- la possibilité de n'avoir aucune éolienne autour du lac Sansfaçon.

Les autres questions

- L'effet cumulatif de l'ensemble des éoliennes qui se trouveront sur le territoire de la Gaspésie d'ici quelques années ;
- la province où sera vendue l'énergie produite par le parc éolien de Carleton-sur-Mer (Nouveau-Brunswick ou Québec) ;
- le type de ligne de transport électrique d'Hydro-Québec, aérienne ou souterraine ;
- l'absence de localisation de la ligne de raccordement électrique dans l'étude d'impact ;
- le voltage de la ligne de transport électrique ;
- la nécessité de connaître l'emplacement de la ligne de transmission électrique avant d'être placé devant le fait accompli.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé	774, boul. Perron, Carleton-sur-Mer
Bibliothèque municipale de Maria	65, des Voltigeurs, Maria
Listuguj Training Development Centre	2, rue Pacific, Listuguj

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
9 avril 2006		<i>L'Écho de la Baie</i>
12 avril 2006	<i>Le Soleil</i>	
13 avril 2006	<i>Le Journal de Montréal</i>	
14 avril 2006		<i>L'Aviron</i>
28 avril 2006		<i>L'Aviron</i>
30 avril 2006		<i>L'Écho de la Baie</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
4 avril 2006 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdos et médias électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	231	Site du BAPE
1 ^{er} mai 2006 Rappel de la tenue de la séance d'information	Quotidiens, hebdos et médias électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mercredi 2 mai 2006 à 19 h 30
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Clémence Plourde, technicienne en information
Promoteur	Normand Bouchard, Cartier énergie éolienne inc. Guy Dufort, Cartier énergie éolienne inc.
Assistance	101 personnes
Durée	3 heures 30 minutes

Les relations de presse

Des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique ont eu lieu. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une importante couverture médiatique entre autres dans le quotidien *Le Soleil*, dans l'hebdomadaire *L'Écho de la Baie*, dans le *Journal Constructo* ainsi que dans les sites Internet *Cyberpresse.ca* et *Radio-Canada.ca*. Les stations radiophoniques CIEU-FM (Carleton-sur-Mer) et CBGA-FM (Matane) ont aussi fait mention du projet ainsi que les stations de télévision CHAU (TVA) de Carleton-sur-Mer et CBVT (SRC) de Gaspé.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

La participation des autochtones

À la lecture du dossier, nous avons constaté que les communautés des Micmacs de Gesgapegiaq et de Listuguj pouvaient être concernées par les activités du *Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer*.

Une lettre du président du BAPE annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques a été envoyée au Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag et au Conseil de la nation Listuguj Mi'gmaq. De plus, un centre de consultation a été ouvert au Listuguj Training Development Centre tel qu'il a été mentionné à la section *Les centres de consultation* du présent compte rendu.

Québec, le 29 mai 2006

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Clémence Plourde, technicienne en information